



## CS

### Tracteurs et Machines, utilisation et maintenance

#### Les activités du conducteur d'Engins Agricoles

Il réalise les travaux agricoles mécanisés de l'exploitation (entreprise de production), ou pour le compte des clients (ETA) ou adhérents (CUMA) en respectant les règles de sécurité et de respect de l'environnement.

Il assure l'entretien et la maintenance de premier niveau des matériels et équipements de l'entreprise.

Il participe à la gestion du parc de matériel de l'entreprise et de l'atelier.

Il communique dans l'entreprise et hors de l'entreprise avec les partenaires et les donneurs d'ordres

Il s'informe et se forme sur l'utilisation et l'entretien des matériels.



#### CONDITIONS D'ENTREE

Le Certificat de Spécialité est une formation complémentaire qui se réalise après une formation de niveau V minimum ou plus (BP, BAC PRO, BTS ...)  
Elle permet de se perfectionner en conduite d'engins agricoles et en mécanique.  
Avoir un maître d'apprentissage.

#### FORMATION PAR APPRENTISSAGE EN UNE ANNEE

La formation pratique est dispensée par le maître d'apprentissage ou tuteur.  
La formation complémentaire est effectuée au CFA à raison de :  
- 560 h soit 16 semaines.

#### RYTHME DE L'ALTERNANCE

1 à 2 semaines au CFA et 1 à 3 semaines en entreprise en moyenne pendant l'année de formation.

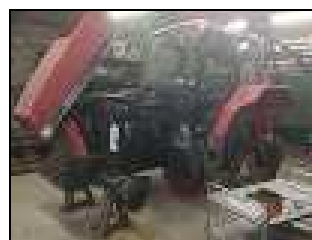
#### ARCHITECTURE DE LA FORMATION

Le **CS**, diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture, est attribué par Unités Capitalisables. **Le candidat doit obtenir 3 Unités Capitalisables.**

UC 1	Etre capable de réaliser les travaux agricoles mécanisés dans le respect de l'environnement
UC 2	Etre capable d'assurer l'entretien et la maintenance des agroéquipements dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité
UC 3	Etre capable de participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés

#### DEBOUCHES :

- Poursuite d'études
- Salarié dans une exploitation agricole, dans une entreprise de travaux agricoles, dans une CUMA ...



CONTACTEZ – NOUS !